



DATE DE PUBLICATION : 13 juin 2018

Le directeur de la Mise en œuvre de la politique monétaire

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Sylvie GOULARD, seconde sous-gouverneure, le 6 juin 2018 ;

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Nathalie AUFAUVRE, directeur général de la Stabilité financière et des Opérations, le 11 juin 2018 ;

Délégation permanente est donnée à M. Pierre-François WEBER, chef du service de Mise en œuvre de la politique monétaire, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Vincent GROSSMANN-WIRTH, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Mise en œuvre de la politique monétaire.

Délégation permanente est donnée à M. Elie LEWI, chef du service de Suivi et d'Animation des marchés, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Raphaël VIVES, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Suivi et d'Animation des marchés.

Délégation permanente est donnée à M. Dominique DUCASSE, chef du service de *Back - Office* de politique monétaire, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Françoise CHEVRIS, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de *Back-Office* de politique monétaire.

Délégation permanente est donnée à M^{me} Emmanuelle TRICHET, chef du service des Titres de créances négociables, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Philippe FAURE, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service des Titres de créances négociables.

Fait à Paris, le 13 juin 2018

Pierre COUSSERAN